

Faculté de médecine

Université 
de Montréal

et du monde.

Profils de carrière

Professeurs de clinique

Approuvé par le Conseil de la Faculté de médecine le 7 février 2019

INTRODUCTION

La Faculté de médecine est une institution d'avant-garde dont la vocation d'enseignement et de recherche repose sur une participation ACTIVE à l'avancement du savoir et de la maîtrise des compétences pour l'amélioration des soins de santé. Telle est la mission de la Faculté de médecine.

L'accomplissement de cette mission repose, de façon importante, sur son corps professoral. Une très grande partie de ce corps professoral est composé de professeurs de clinique (cliniciens), œuvrant en grande partie dans nos institutions affiliées et s'investissant dans la formation de nos futurs professionnels de la santé, et pour certains en recherche et érudition.

Dans le contexte de la transformation institutionnelle et de la modernisation de la gouvernance, l'Université, de par sa Charte et ses statuts, reconnaît les professeurs de clinique comme «professeur de carrière».

C'est dans ce contexte que ce guide a été élaboré. Tout en respectant les critères d'excellence en enseignement, en recherche et en soins, des **profils de carrière** ont été définis pour mieux refléter les mandats variés de ces professeurs permettant la reconnaissance de tous les aspects académiques de leur carrière.

D'ailleurs, il est important de mentionner que le concept de « profils de carrière » est tout simplement une suite logique au recrutement du clinicien. En effet, ce recrutement, effectué de façon conjointe entre la faculté et les établissements affiliés, est basé sur l'expertise qu'il a développée ou encore sur sa compétence en recherche. Il est donc recruté selon un profil identifié qui répond au besoin clinique, d'enseignement et/ou de recherche.

Ce guide a comme objectifs :

1. La reconnaissance de la contribution des professeurs de clinique
2. L'accès, pour les professeurs de clinique, à une carrière académique ainsi qu'à une meilleure adéquation avec les enjeux facultaire et universitaire.
3. La compréhension facilitée des critères de promotion, et ce tant pour les cliniciens, pour les directeurs hospitalier et universitaire, que pour les membres des comités de promotion (départemental, facultaire et universitaire) qui sont appelés à se prononcer sur la carrière académique du professeur de clinique.

Le guide se veut une référence pour décrire la carrière académique et les voies d'accès à la promotion pour les professeurs de clinique. Il est primordial de mentionner que même en établissant des **profils de carrière** bien définis et une flexibilité dans les critères, le professeur de clinique doit posséder les qualités requises pour permettre à la Faculté et à l'Université de faire un enseignement supérieur et des recherches conformément aux critères les plus rigoureux.

Il est à noter que le directeur du département universitaire et son équipe, de même que le vice-doyen aux affaires professorales de la Faculté sont les personnes ressources qui seront en mesure d'accompagner le professeur de clinique dans le cheminement de sa carrière académique.

Le titre de professeur de clinique est généralement attribué à un médecin clinicien qui est membre actif ou associé d'un CHU ou d'un CIUSSS ou d'un CISSS, qui contribue de façon significative à la mission académique de la Faculté. Il détient une à deux années de formation complémentaire ou des années d'expérience reconnues. Comme il s'agit d'un critère de base, le directeur ou son assemblée décisionnelle pourrait recommander une exigence additionnelle. Le clinicien qui détient le titre de professeur de clinique détient un certificat de spécialité, incluant la spécialité de médecine familiale, ainsi qu'un permis d'exercer la médecine.

Ce titre peut également être attribué à un candidat qui n'est pas un médecin clinicien. Il doit cependant répondre aux critères établis par son département universitaire.

Les critères exigés par la Faculté et par l'Université pour obtenir ce titre sont les mêmes pour l'ensemble des professeurs de l'Université.

Le professeur adjoint de clinique qui désire développer une carrière académique, pourra, après 5 années comme professeur adjoint de clinique, demander une promotion à l'agrégation et après 6 années comme professeur agrégé de clinique, demander une promotion à la titularisation. Les critères considérés à son dossier seront, entre autres: enseignement, recherche et travaux d'érudition, contribution au fonctionnement de l'institution, rayonnement.

Le professeur de clinique est le premier responsable de son dossier universitaire. Il doit faire les démarches auprès de son directeur de département universitaire pour obtenir un titre, en assurer le renouvellement ou faire une demande de promotion.

Pour plus d'information, nous vous référons au site de la Faculté de médecine

<https://medecine.umontreal.ca/communaute/les-professeurs/guides-pour-les-professeurs/>

PROMOTION

Tel que mentionné précédemment, l'importance du respect des 4 critères est primordiale lors d'une demande de promotion. Cependant, ces critères sont adaptés en fonction du profil du professeur.

L'environnement de travail de même que les tâches premières du professeur de clinique étant quelque peu différents du professeur sur le campus, il y a grande importance de bien définir chacun des critères et de reconnaître le travail effectué en milieu clinique. Ce milieu est d'ailleurs reconnu par l'Université et soumis à un contrat d'affiliation permettant ainsi un encadrement académique dans lequel nos professeurs de clinique exercent leurs tâches tant académique que clinique. Le travail accompli par ces professeurs, que ce soit dans l'enseignement contact ou en gestion administrative, peut avoir un impact positif sur la renommée des programmes en santé et par le fait même sur l'Université.

Dans ce contexte, les tâches du clinicien en milieu affilié doivent être reconnues pour l'obtention d'une promotion s'il est démontré qu'il y a un impact positif sur l'Université.

LES CRITÈRES - DÉFINITION

Enseignement

Le professeur de clinique assume généralement ses tâches académiques dans une institution affiliée où se donne la majeure partie de la formation pratique de nos professionnels de la santé. Cette formation est offerte presque entièrement sous forme de stage à tous les futurs médecins spécialistes, spécialistes en médecine de famille et professionnels de la santé. Fait à noter, ce type d'apprentissage est reconnu pour optimiser l'intégration des connaissances.

Dans le cadre de son travail clinique, le professeur accueille, supervise et évalue les étudiants en stage. Il assure une coordination entre le milieu de travail (normes de sécurité), les patients, l'ensemble du personnel impliqué (infirmières, gestionnaires, etc.) et les instances facultaires pour que l'apprentissage respecte les règles établies et que l'étudiant ait accès à une formation adéquate. Toutes les conditions sont réunies pour reconnaître l'implication du professeur de clinique dans cet enseignement (contact). De plus, un contrat d'affiliation existe entre l'Université et les institutions, reconnaissant cette formation et l'implication du clinicien.

L'enseignement contact se définit par le nombre d'étudiants supervisés et évalués, par le niveau d'étudiants supervisés (baccalauréat, maîtrise, pré gradué, résident junior (R1 et R2), résident senior (R3 et R4), moniteur clinique) ainsi que par la durée de chaque supervision par un professeur, dans une année. On doit tenir compte du fait que trois étudiants qui font un stage d'un mois /an représente moins qu'un étudiant d'une spécialité qui fait sa formation 12 mois/an sur deux ans. Ces informations permettent de démontrer le niveau d'implication du professeur.

Également, plusieurs cliniciens enseignants sont impliqués dans la formation continue de médecins en pratique ou d'autres professionnels de la santé. Ces activités sont également prises en compte dans l'enseignement. Certains sont aussi impliqués dans des cours formels et dans la supervision de résidents ou d'étudiants post gradués pour des projets de recherche.

Recherche, érudition et transfert de connaissance

La recherche effectuée par un professeur de clinique peut être de nature fondamentale ou pédagogique. Cependant, celui-ci peut davantage être sollicité au niveau de la recherche clinique, épidémiologique ou translationnelle.

Une particularité de la recherche **clinique** est qu'elle ne requiert pas obligatoirement des subventions provenant d'organismes dotés de comité de pairs. Elle se crée par des initiatives encadrées des cliniciens et de l'institution affiliée, en lien avec des patients concernés par le sujet de la recherche. Elle peut également être subventionnée par l'industrie privée ou effectuée sans subvention. Plusieurs patients et plus d'un centre de recherche ou hospitalier peuvent être mis à contribution pour réaliser un projet de recherche clinique. Pour cette raison, il y a très souvent plusieurs auteurs dans une publication reliée à ce type de recherche. Les publications et les présentations d'abrévés sont importantes pour démontrer le niveau d'excellence de la recherche et la reconnaissance par les pairs. Dans le cadre de ces recherches, la supervision d'étudiants pré gradués ou plus souvent gradués est courante.

Sous le thème de la recherche, il existe des formes d'érudition qui sont également reconnues comme contributions académiques. On parle de révisions de littératures publiées, de chapitres de livre, de recommandations sur des pratiques cliniques ou sur des publications gouvernementales, etc. La contribution du professeur de clinique peut également être en tant qu'utilisateur principal des connaissances dans une demande de subvention.

Contribution au fonctionnement de l'institution

La contribution est reconnue tant au niveau de l'institution affiliée que de l'Université. Les tâches académiques (enseignement et recherche/érudition) se faisant majoritairement en milieu clinique, le lien demeure très étroit quant à la contribution du clinicien au niveau académique. La participation active dans des comités ont un impact tant sur la qualité des soins aux patients que sur le contexte d'apprentissage de l'étudiant. L'amélioration de l'environnement de travail rejaillit sur l'aspect académique et par le fait même sur l'Université.

Rayonnement

Ce critère se traduit surtout par la reconnaissance des pairs, que ce soit au niveau de son expertise clinique, de sa recherche clinique ou fondamentale ou encore d'une contribution particulière, au fil des années : conférencier invité, organisation d'événements scientifiques, comités extra universitaires, examinateurs au niveau national, présentations scientifiques dans des événements scientifiques, réviseurs pour des journaux scientifiques, etc.

Pour toutes les raisons ci-dessus mentionnées, la reconnaissance de l'implication du professeur dans l'enseignement contact, la recherche clinique et la contribution à l'institution effectuée en milieu affilié, ou clinique, est essentielle.

RÈGLES DE PROMOTION

LORS D'UNE DEMANDE DE PROMOTION, LE DOSSIER DU PROFESSEUR EST LE DOCUMENT LE PLUS IMPORTANT SUR LEQUEL LES DIVERS COMITÉS BASENT LEUR JUGEMENT. IL EST DONC ESSENTIEL QU'IL SOIT LE PLUS COMPLET POSSIBLE POUR QUE LES MEMBRES DES COMITÉS PUISSENT ÉVALUER À SA JUSTE VALEUR LA QUALITÉ DU TRAVAIL DU PROFESSEUR QUI DEMANDE UNE PROMOTION.

Le dossier du professeur inclut le cv du candidat et toute la documentation pertinente incluant la lettre du directeur de département et les lettres de référence.

À la lumière de l'expérience passée, des succès et insuccès du processus, de l'exigence des critères de promotion et de leurs applications par les différentes instances, différents profils de carrière ont été identifiés pour permettre une évaluation plus juste et plus réaliste des contributions du professeur de clinique lors d'une demande de promotion. Ceci a également pour but de mieux comprendre les exigences relatives aux promotions.

Avant de présenter ces profils, il importe de mentionner certaines règles :

- Le profil de carrière sera identifié dès la nomination à titre de professeur à la Faculté de médecine, en lien avec le directeur du département universitaire. Un changement de profil est toujours possible en cours de carrière. Le cheminement qui a amené ce changement de profil doit apparaître dans le dossier de promotion.
- Il est entendu que l'implication en enseignement pour tous les professeurs de clinique demeure essentielle et est incontournable pour l'obtention d'une promotion à l'agrégation ou à la titularisation, peu importe le profil présenté. Les évaluations d'enseignement étant disponibles pour la grande majorité de l'enseignement donné, il est attendu qu'elles fassent partie de la demande de promotion.
- Une promotion n'est pas accordée uniquement en reconnaissance de longues années de service. Elle doit être considérée comme la reconnaissance du rendement, de l'excellence et de la contribution constatée par des pairs de la communauté universitaire et de l'extérieur et comme un levier pour poursuivre une carrière d'excellence

- Plusieurs professeurs ont des contributions significatives dans d'autres secteurs d'activités que celles de leur activité principale. Ces activités secondaires peuvent venir enrichir l'activité principale. Il y a un grand intérêt à les inclure dans le dossier de promotion. Ces activités secondaires peuvent se situer au niveau de la clinique, de la recherche ou encore de l'administration, tant au niveau de l'institution affiliée que de l'Université (département et faculté).

PROFILS DE CARRIÈRE

3 profils de carrière ont été identifiés. Chacun de ces profils offre un domaine d'intérêt représentant l'activité principale reconnue, qui permettra un cheminement de carrière académique menant à l'obtention de l'agrégation ou de la titularisation.

Ce profil, lorsqu'identifié, est le principal domaine de réalisation démontrant l'implication du professeur ainsi que la reconnaissance par ses pairs. Le professeur y consacre la majeure partie de son temps. Tant la quantité que la qualité de ses activités sera prise en compte. De par sa nature, le profil de carrière identifié inclut un des quatre (4) critères utilisés pour l'obtention de la promotion.

Un professeur qui contribue de façon plus ou moins équivalente dans ces profils ou domaines d'intérêt est également admissible à la promotion. Il devra démontrer l'excellence de son implication ainsi que la reconnaissance par ses pairs.

PROFIL (ACTIVITÉ PRINCIPALE)

DÉFINITION

INNOVATION /EXPERTISE CLINIQUE

S'adresse aux professeurs dont les réalisations se rapportent au développement d'une expertise de pointe et/ou d'une innovation dans un domaine clinique.

RECHERCHE /ÉRUDITION

S'adresse aux professeurs qui consacrent une grande partie de leur temps académique à des activités de recherche actuelles et structurées, effectuées en laboratoire ou axées sur des patients ou sur la population.

ENSEIGNEMENT

S'adresse aux professeurs qui consacrent la majorité de leur temps académique à l'enseignement et à l'éducation. Mise en place de programme d'enseignement novateur : cours magistraux, mentorat clinique ou en recherche, formation continue, perfectionnement professionnel, etc. Ceux-ci auront souvent des tâches de gestion en pédagogie.

PARAMÈTRES POUR CHACUN DES PROFILS

La liste des exemples d'activités mentionnées n'est pas exhaustive. Elle indique uniquement des exemples de réalisation.

INNOVATION / EXPERTISE CLINIQUE

Pour obtenir une promotion dans ce profil, il est attendu que le professeur se soit taillé une réputation en tant que chef de file dans son champ clinique. De façon générale, le professeur doit démontrer :

1) Pour une promotion à l'agrégation

- qu'il est renommé à l'échelle régionale et nationale en tant que spécialiste ayant influencé le champ clinique
- et/ou qu'il a fait preuve d'innovation ou qu'il a développé une approche innovante dans son domaine appliqué au niveau régional ou national
- qu'il participe à l'enseignement dans son domaine d'expertise clinique et qu'il exerce son influence sur celui-ci à l'échelle régionale ou nationale.

Exemples d'activités dans chacun des critères reliés à ce profil

Enseignement : Quantité et tout type d'enseignement (formel, contact, siglé, étudiants gradués, externat, stages, etc.). Évaluations de l'enseignement. Méthode innovante d'enseignement.

Recherche / érudition: Élaboration de méthodes novatrices de diagnostic, de traitement ou de prévention des maladies. Élaboration ou organisation d'un modèle de soins cliniques, de guides de pratique clinique. Découverte d'une façon novatrice d'utiliser une technologie existante. Collaborateur (ou autres) dans des projets de recherche. Publications, essais cliniques, chapitres de livre, manuel d'expertise clinique reconnu, développement de protocoles adoptés au niveau régional et national.

Contribution : Participation active à quelques comités dans son institution ou au niveau départemental, facultaire ou universitaire.

Rayonnement : Invitations, au niveau régional et national, à présenter sur des sujets se rapportant au domaine d'expertise clinique. Fonction d'expert conseil sur des comités régionaux ou nationaux. Prix régionaux ou nationaux dans le

domaine. Présentations d'abrévés ou d'ateliers dans des événements scientifiques régionaux ou nationaux. Dissémination d'outils innovants avec portée régionale ou nationale.

2) Pour une promotion à la titularisation

- qu'il est renommé à l'échelle nationale et internationale en tant que chef de file et innovateur dans son domaine d'expertise clinique
- qu'il exerce une influence considérable sur la pratique à l'échelle nationale et internationale, par son enseignement et son innovation.

Exemples d'activités dans chacun des critères reliés à ce profil

Enseignement : Implication soutenue dans l'enseignement (formel, contact, siglé, étudiants gradués, externat, stages, etc.). Évaluations de l'enseignement. Méthode innovante d'enseignement.

Recherche / érudition : Conception de procédures, de modèles de soins, de technologies ou de traitements supérieurs aux méthodes existantes. Élaboration des protocoles ou des guides de pratique sur des interventions préventives ou thérapeutiques, reconnues à l'échelle nationale et internationale. Développement de protocoles et lignes directrices adoptées au niveau national et international. Innovation sur des traitements intégrés de maladies chroniques dans les organismes communautaires avec les pairs. Rédaction de chapitres de livre, de manuel de procédures, etc. Publications pouvant être reconnues comme source de référence.

Contribution : Implication significative dans l'institution affiliée et ou l'université. Participation active à des comités au niveau départemental, facultaire ou universitaire. Tâches de direction ou d'administration au niveau hospitalier (ex : chef de service, chef de département hospitalier, etc.).

Rayonnement : Invitation à présenter des exposés à l'échelle nationale ou internationale dans le domaine d'expertise clinique. Membre de comités nationaux dans le domaine. Réviseur pour des journaux à haut impact de niveau international. Rôle de chef de file au sein d'organisations nationales ou internationales. Prix nationaux ou internationaux pour les contributions ou innovations dans le domaine d'expertise clinique.

RECHERCHE

Pour obtenir une promotion dans ce profil, il est attendu que le professeur a comme activité principale la mise en place d'un programme de recherche structuré et de façon continue (fondamentale, translationnelle, pédagogique, clinique ou évaluative). De façon générale, le professeur doit démontrer :

1) Pour une promotion à l'agrégation

- qu'il a fait preuve d'innovation et a contribué de façon considérable au développement de son domaine par des recherches de qualité
- qu'il est considéré comme un spécialiste dans son domaine de recherche, à l'échelle régionale et nationale.

Exemples d'activités dans chacun des critères reliés à ce profil

Enseignement : Implication soutenue et continue au niveau d'étudiants gradués ou tout autre type d'enseignement comme la formation aux collègues (ex : formation continue). Évaluations de l'enseignement. Méthode innovante d'enseignement.

Recherche / érudition : Activités de recherche de tout type (clinique, translationnelle, pédagogique, fondamentale, etc.) financées par des organismes privés ou subventionnaires. Élaboration de nouvelles méthodes ou technologies ou utilisation novatrice de méthodes ou de technologies existantes. Investigateur principal ou co-principal à un ou des projets de recherche financés, menant à des publications régulières en tant que premier ou dernier auteur dans des revues dotées de comité de pairs, à moyen ou haut niveau d'impact. Maintien continue du financement de la recherche par des organismes subventionnaires ou privées. Publications reconnues au niveau régional et national.

Contribution : Implication dans l'institution affiliée. Participation à des comités au niveau d'un centre de recherche ou encore au niveau départemental.

Rayonnement : Invitations régulières comme conférencier sur les projets de recherche au niveau national. Présentations d'abrévés de recherche. Participation à des comités éditoriaux et de révision pour des publications scientifiques. Recherches reconnues par des prix ou des mentions, au niveau régional et national. Membre de comités scientifiques.

2) Pour une promotion à la titularisation

- qu'il a à son actif des recherches de haut niveau avec une incidence marquée sur le domaine de recherche
- qu'il est reconnu comme chef de file dans son domaine de recherche, à l'échelle nationale et internationale.

Exemples d'activités dans chacun des critères reliés à ce profil

- Enseignement :** Implication soutenue et continue au niveau d'étudiants gradués ou tout autre type d'enseignement comme la formation aux collègues (ex : formation continue, mentorat auprès des nouveaux collègues). Publications avec les étudiants gradués. Évaluations de l'enseignement. Méthode innovante d'enseignement.
- Recherche / érudition :** Programme de recherche autonome, de la découverte à l'évaluation des systèmes de soins, en lien avec le domaine d'expertise du candidat, et ayant une incidence dans le domaine. Rédaction de publications reconnues comme ayant contribué à l'avancement du domaine. Maintien continue du financement de la recherche par des organismes subventionnaires ou privés. Publications en tant que premier ou dernier auteur et reconnues au niveau national ou international.
- Contribution :** Implication dans son institution affiliée ou à différentes instances de l'Université. Rôle de gestion ou d'administration.
- Rayonnement :** Présidence ou participation active dans des comités reliés à son domaine de recherche. Présidence ou participation active dans des associations reliées au domaine de recherche. Invitations à présenter des exposés à l'échelle internationale. Organisation de congrès, d'événements scientifiques. Recherches reconnues par des prix ou des mentions, au niveau national et international.

ENSEIGNEMENT

Pour obtenir une promotion dans ce profil, il est attendu que le professeur concentre ses efforts sur l'enseignement et l'éducation. Il est impliqué dans les différents types d'enseignement ainsi que dans la mise en place ou l'organisation de programme d'enseignement, incluant l'innovation. De façon générale, le professeur doit démontrer :

1) Pour une promotion à l'agrégation

- qu'il contribue de façon significative à l'enseignement sous toutes ses formes, par son implication pédagogique
- qu'il contribue, par son enseignement, à l'amélioration de la qualité des soins au patient associés à un enseignement clinique
- qu'il fait contribuer de son savoir, par une production écrite, et qu'il soit impliqué dans des activités de développement professoral
- Qu'il s'implique dans la gestion pédagogique.

Exemples d'activités dans chacun des critères reliés à ce profil

Enseignement : Implication en qualité et en quantité dans tout type d'enseignement (contact, supervision d'externes et de résidents lors d'activités cliniques, enseignement formel siglé, APP ou autres, simulation, perfectionnement professionnel, mentorat, direction de moniteurs cliniques, etc.). Innovation dans les méthodes d'enseignement utilisées, adoption de ces méthodes au niveau régional et national. Évaluation et réussite des cours donnés ainsi que lors d'élaboration de programmes ou d'innovation apportée aux programmes existants.

Recherche/érudition : Collaborateur dans des projets de recherche. Initiateur de projets de recherche dans une équipe de recherche bien établie. Élaboration de documents pédagogiques (ex : plans de cours, modules, cours de formation sur le Web ou des technologies en simulation) ou de méthodes pédagogiques, d'outils d'évaluation.

Contribution : Participation active dans des comités administratifs (établissement affilié et/ou université). Responsabilité d'un programme clinique ou d'un cours. Plus grande implication dans les activités académiques de la Faculté, etc.

Rayonnement : Conférencier invité dans son domaine, au niveau régional et national. Participation active dans des comités reliés à son domaine d'expertise, au niveau régional et national. Réviseur pour des revues dotées de comité de pairs. Présentations d'abrévés ou d'ateliers dans des événements scientifiques.

2) Pour une promotion à la titularisation

- qu'il contribue par sa carrière pédagogique (ou par sa mission d'enseignement) à l'érudition en pédagogie et au développement de créneaux spécialisés.
- qu'il détient un rôle de leader et de gestionnaire pédagogique
- qu'il contribue à influencer le domaine au niveau national ou international

Exemples d'activités dans chacun des critères reliés à ce profil

- Enseignement :** Tous types d'enseignement en qualité, quantité et diversité de cet enseignement (cours magistraux, formation continue, séances scientifiques, perfectionnement, formation en mentorat auprès des étudiants ou des pairs). Jouer un rôle structurant dans l'organisation de l'enseignement, en général. Procéder à la mise en place de programme d'enseignement novateur.
- Recherche / érudition :** Publication comme auteur senior ou co-auteur d'un chapitre ou d'un manuel en pédagogie, création de matériel pédagogique. Collaborateur dans des projets de recherche structurés en pédagogie médicale ou tout autre domaine relié à l'expertise du candidat. Auteur principal ou co-auteur d'outils ou de manuel portant sur l'éducation, reconnus comme source de référence.
- Contribution :** Tâches de direction reliées à la pédagogie ou à l'enseignement (ex : directeur de programme de résidence, responsable pour secteur d'enseignement pré gradué, etc.). Responsabilité de programme clinique. Implication importante dans les activités académiques de la Faculté. Tâches administratives dans l'institution affiliée (responsable de stage, chef de service, etc...).
- Rayonnement :** Représentation de la Faculté dans des comités régionaux ou nationaux ou internationaux. Responsabilités dans des comités régionaux ou nationaux. Conférencier invité dans son domaine d'expertise au niveau national et international. Participation à des comités de révision. Expert-conseil sur des enjeux liés au domaine d'expertise. Reconnaissance du rôle pédagogique au niveau national et international. Prix nationaux ou internationaux démontrant une reconnaissance du milieu.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE DE PROMOTION

L'évaluation est effectuée par les membres du Comité de promotion avec les cotes suivantes pour chacun des quatre (4) critères :

- Insuffisant
- Bon
- Très bon
- Excellent

La grille vise à suggérer, et non limiter, l'application des critères selon l'aspect particulier du dossier ou de la demande.

Promotion à l'agrégation

La promotion sera accordée si :

1. la cote «Très bon» ou «Excellent» dans au moins un critère
2. la cote «Insuffisant » ne soit attribuée nulle part.

Promotion à la titularisation

La promotion sera accordée si :

1. la cote «Très bonne ou Excellente» dans au moins 2 critères
2. la cote «Insuffisant» ne soit attribuée nulle part.